

M. Golding, du comité permanent du Règlement, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit :

Conformément aux ordres de la Chambre émis les 21 mars, 24 avril et 28 avril 1944, pour prendre en considération la suspension des articles du Règlement spécifiés, relativement aux retards apportés dans la présentation de trois pétitions de bills d'intérêt privé et dans le dépôt d'un bill d'intérêt privé, votre Comité en est arrivé aux conclusions suivantes :

*Paul Bégin—Divorce*

Le Comité a été informé que les témoignages et la preuve nécessaires n'ont pas été obtenus avant l'expiration du délai pour la présentation des pétitions. Le pétitionnaire a la garde de son enfant de deux ans.

Il est recommandé que l'article 92 du Règlement soit suspendu, et que la pétition soit lue et accueillie.

Il est recommandé, de plus, que l'article 93 (3) a) et c) du Règlement soit suspendu.

*La Alberta Provincial Bank*

La raison invoquée pour le retard apporté dans la présentation de la pétition et dans le dépôt du bill, a été le décès prématuré de M. Aberhart.

Le Comité recommande que l'article 92 du Règlement soit suspendu, et que la pétition soit lue et accueillie.

Le Comité recommande, en outre, que soient suspendues les prescriptions de l'article 93 (1) du Règlement, qui exigent le dépôt des bills d'intérêt privé au plus tard le premier jour de la session.

La suspension de l'article 93 (3) a) et c) n'est pas recommandée.

*La Wawanesa Mutual Insurance Company*

Votre Comité a été informé que les pétitionnaires ont décidé de ne pas donner suite à leur bill au cours de la présente session.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 avril 1944,—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère du Travail et la *Hudson Bay Mining and Smelting Company* et/ou le bureau de bienfaisance de Flin Flon, Manitoba, au cours de 1943 et de 1944, concernant les ententes relatives aux salaires.

M. St-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport d'un comité spécial mixte institué par la Commission mixte de l'alimentation sur les niveaux de consommation alimentaire au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis. (Versions anglaise et française).

M. LaFlèche, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 février 1944,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il de centres militaires de récréation pour l'armée, la marine et l'aviation au Canada?

2. Quels en sont les noms, quel est l'emplacement de chacun et à quel organisme est confiée l'administration de chacun?

3. Quelques-uns de ces centres militaires de récréation sont-ils institués et administrés entièrement par l'un ou l'autre des ministères de la Défense nationale? Le cas échéant, quels sont ces centres?

4. Quelle aide financière le gouvernement a-t-il offerte ou offre-t-il pour a) l'établissement, b) l'exploitation de chacun de ces centres militaires de récréation?